

CORRECTIONS E3C : compte-rendu, décisions et courriers-types de l'AG interdisciplinaire des correcteurs d'E3C d'Île-de-France

Bourse du Travail de Paris – mardi 25 février 2020

Une AG interdisciplinaire des correcteurs et correctrices d'E3C s'est tenue mardi 25 février à la Bourse du Travail de Paris.

Il avait déjà été appelé, pour les nombreux collègues qui ont malgré tout vu leurs épreuves se dérouler et qui en sont à la phase des corrections, à **ne pas saisir de notes avant la fin de leur ordre de mission de correction, afin de continuer à soutenir la grève des surveillances et les mobilisations lycéennes**, alors que des établissements sont encore en train de se battre contre la passation des épreuves, et que des élèves sont sous le coup de la menace du zéro et de la répression administrative, policière et judiciaire.

Les discussions ont largement porté sur la question d'une **conduite la plus collective possible tenant compte de la disparité des dates-limites des corrections**, puisque celles-ci diffèrent par académie, par établissement, voire par équipe disciplinaire. Nous résumons ci-dessous la teneur des discussions, qui sont parfois assez techniques ; les décisions de l'AG sont regroupées à la fin de ce compte-rendu.

Dates-butoirs académiques et nationales

- Les dates-butoirs académiques pour les corrections et les réunions académiques d'harmonisation dépendent des dates-butoirs nationales, mais ne sont pas toujours publiques. La date nationale de remontée des notes après harmonisation est fixée au **vendredi 13 mars**.
- À l'échelle de l'Île-de-France, le SIEC fixe un cadrage aux rectorats, qui fixent un cadrage aux établissements. Les dates de passation et de correction sont décidées localement dans les établissements. Nous savons que dans l'académie de Versailles par exemple, **les commissions académiques d'harmonisation ne commencent qu'à partir du 10 mars**.
- Il semble donc possible d'**obtenir localement le report de la date-limite de correction jusqu'au lundi 9 mars**. Après cette date, cela semble non négociable, du moins tant que le calendrier académique n'est pas officiellement modifié (ce qui risque par ailleurs d'arriver pour tenir compte des nombreux reports et rattrapages d'E3C). De plus, le **mercredi 11 mars** se tient la prochaine réunion du **comité de suivi de la réforme du Lycée GT** - où Blanquer a depuis longtemps dit qu'il annoncerait des « aménagements » pour les prochaines sessions d'E3C.

Report de la date-limite de correction et dépassement de la date-limite

- La question du dépassement de la date-limite des corrections s'est déjà posée concrètement dans l'académie de Bordeaux. Dans un établissement où des correcteurs avaient dépassé la date-limite, **le rectorat de Bordeaux a adressé le lendemain au proviseur un courrier repoussant la date-limite de 2 jours**, et signalant « *qu'au-delà de [cette date], [les correcteurs] s'exposent à des retraits sur salaire pour service non fait* ». Il est donc possible d'obtenir un court report de la date-limite de correction par le simple fait de ne pas avoir saisi de notes !
- Cela signifie par exemple que, pour des collègues dont la date-limite de convocation tombe peu avant ce week-end, il est possible de négocier localement et d'**obtenir un report de la date-limite à au moins après ce week-end** (par exemple du jeudi ou vendredi jusqu'au lundi, voire plus tard).

- De plus, ce courrier de l'académie de Bordeaux confirme que **le service non fait ne démarre qu'à partir de la date de fin de l'ordre de mission de correction**. Ainsi, **avant la date-limite, la démarche de non-notation ne nous coûte pas un euro. Et après la date-limite, la rétention des notes relève de l'exercice du droit de grève, et des préavis nationaux de grève nous protègent légalement sur tous les jours de l'année**, donc également toutes les opérations des E3C.
- Par conséquent, il faut **demander à retarder la date-limite de correction ne serait-ce que pour réduire la durée d'une éventuelle rétention des notes**. Il est possible d'arguer par exemple du fait que de nombreux lycées n'ont pas fait passer leurs épreuves, que les commissions d'harmonisation ne commencent dans certaines académies d'Île-de-France que le 10 mars et risquent d'être décalées, et que cette tâche de correction est une charge supplémentaire donnant plus de travail que prévu, notamment en raison de la correction dématérialisée. (Voir courrier-type en pièce jointe.)

Aspects techniques de Santorin et non-dématérialisation des copies

- Rappelons également qu'il est techniquement possible avec Santorin de corriger une copie, d'ajouter des annotations et appréciations, et de passer à la copie suivante sans jamais la noter : **il est donc possible, techniquement et légalement, de ne pas rentrer ses notes avant la dernière minute**. Le cas échéant, il faut **opposer aux proviseurs zélés que nous corrigeons et notons quand et comme nous voulons**. En revanche, **dès qu'une note a été rentrée, il reste possible de la modifier, mais pas de la supprimer complètement** : il faut donc éviter de saisir des notes.
- En revanche, **afin de ne pas se voir décompter un service non fait sur toute la période de l'ordre de mission**, il faut **ouvrir son lot et laisser des annotations, voire simplement tout corriger sans saisir les notes**. Dans tous les cas, il est recommandé de **faire régulièrement des captures d'écran laissant visible son travail de correction et la date de la capture d'écran**.
- De plus, le courrier aux proviseurs de l'académie de Bordeaux fait mention d'un taux académique de correction des copies dématérialisées, dont le calcul est rendu possible grâce à Santorin. Blanquer lui-même évoque le nombre de copies manquantes, avec d'ailleurs une fourchette très large. Ce taux est donc scruté par l'administration, et ne pas saisir de notes est un élément de pression contre le Bac Blanquer et de soutien aux mobilisations qui se poursuivent contre la tenue des épreuves.
- Enfin, la dématérialisation des copies est problématique en soi, pour des raisons de santé au travail, de coût écologique, et également de modalités de résistance au Bac Blanquer (surveillance des corrections, copies transférables à un autre correcteur, etc.). **Il faut donc demander la non-numérisation des copies si ce n'est pas encore fait, et la correction des copies papier si est elles ont déjà été numérisées**. Pour toutes ces raisons et pour protéger ses yeux, il est possible de demander des **certificats médicaux attestant que le travail prolongé de correction sur écran est impérativement contre-indiqué**.

Vu tous les éléments qui précèdent, l'AG a adopté les décisions suivantes.

Décisions de l'AG interdisciplinaire des correcteurs et correctrices d'E3C d'Île-de-France

- **Demander la non-numérisation des copies, ou l'accès aux copies papier si elles ont déjà été numérisées** (voir en pièce jointe un exemple modifiable de courrier au chef d'établissement).
- **Continuer à ne pas saisir de notes sur Santorin d'ici la date-limite de correction (en prenant régulièrement des captures d'écran datées)**, ce qui ne nous coûte rien avant la fin de l'ordre de mission. Toutefois, **ouvrir son lot et laisser des annotations, voire tout simplement corriger le lot sans saisir les notes.**
- **Demander le report de la date-limite des corrections au lundi 9 mars, date commune à l'Île-de-France.** Pour cela, voir en pièce jointe le modèle de courrier adaptable localement (y compris dans l'argumentaire, bien entendu), inspiré notamment du très bon travail des collègues de Noisy-le-Grand et de Lormont, ou des Enseignant.e.s pour la Planète.
- **Ne pas saisir de notes d'ici le lundi 2 mars, jour d'une nouvelle AG des correcteurs d'E3C, en négociant si nécessaire le report des corrections au moins jusqu'à après ce week-end.** Si cela n'était pas possible (sachant que le SIEC peut décider d'un délai supplémentaire, y compris jusqu'à après la date-limite, comme cela a été fait à Bordeaux le lendemain de cette date), cela impliquerait un service non fait, donc d'être compté comme gréviste de la date-limite de correction jusqu'à ce lundi.
- **Se réunir à nouveau en AG interdisciplinaire des correcteurs et correctrices d'E3C le lundi 2 mars à 18h** à la Bourse du Travail centrale de Paris (salle Eugène Pottier). Il est **très important que les correcteurs et correctrices d'E3C n'ayant pas encore saisi leurs notes soient présent.e.s à cette AG (ou se fassent comptabiliser par des collègues), afin de pouvoir se compter réellement et décider des suites.**
- Continuer à **remplir les registres RSST** concernant les conditions de travail engendrées par Santorin, pour alimenter des démarches des organisations syndicales lors des CHSCT académiques et ministériel.
- Continuer à **empêcher la passation des épreuves restantes en Île-de-France**, par la grève des surveillances, la solidarité avec les mobilisations lycéennes, et les rassemblements contre le Bac Blanquer ouverts aux soutiens extérieurs (parents d'élèves, collègues d'autres établissements et écoles, soutien interprofessionnel, etc.).

Il a de plus été évoqué de produire un « livre noir » du Bac Blanquer, et de signer massivement la pétition contre la correction numérique initiée par les Enseignant.e.s pour la Planète :

<https://www.change.org/p/jean-michel-blanquer-non-%C3%A0-la-num%C3%A9risation-des-copies-du-baccalaur%C3%A9at-aberration-%C3%A9cologique-01fccd8f-9d51-4048-8db9-199147f7db4b>

Positions syndicales

SNES national :

« Afin de déjouer en partie la surveillance permise par la dématérialisation (lire notre article sur la question des données personnelles recueillies), il faudrait éviter de saisir notes et appréciations au fur et à mesure de la lecture des copies, et attendre plutôt la date limite fixée pour cela. Beaucoup d'établissements ayant décidé d'un report de cette date limite au retour des vacances d'hiver, ne pas hésiter à demander la même chose. Enfin le Snes-FSU recommande de porter sur le registre santé et sécurité au travail (lire ici) du lycée les éléments qui mettent en danger la santé des personnels corrigeant les E3C : pénibilité accrue à cause du travail sur écran, de la surcharge de travail, mais aussi risques psycho-sociaux. »

<https://www.snes.edu/Le-metier-attaque-par-les-E3C-objet-d-evaluation-non-identifie.html>

Fédération SUD Éducation :

« - Là où les épreuves se sont malgré tout tenues, refusons la dématérialisation des copies et exigeons la correction papier (la santé au travail des correcteurs-correctrices, l'absence de consultation des CHSCT sur le modèle correction, le non-sens écologique et le flicage des personnels sont des arguments à développer localement)

- Lors de la phase de correction : vous n'avez pas à noter immédiatement les copies ; nous conseillons de rentrer sur Santorin des appréciations, dès réception du lot de copies, pour éviter tout prélèvement sur une longue durée. La rétention des notes redevient une possibilité d'enrayer la machine à partir de la date limite de remontée des notes pour votre académie.

- Participons aux AG de correcteurs-correctrices partout où elles sont organisées. »

<https://www.sudeducation.org/Non-au-bac-local-de-Blanquer-achevons-les-E3C.html>

Quelques liens supplémentaires

Note de service pour l'organisation des E3C :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Bac2021/35/5/organisation_des_E3C_1189355.pdf

Protocole de correction non-dématérialisée :

<https://www.snes.edu/IMG/pdf/2020-e3c-organisation-epreuves-sans-demat.pdf>

Consignes aux correcteurs :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Bac2021/73/0/2020-E3C-Organisation-E3C-Consignes-correcteurs_DIFF_1227730.pdf

Arrêté du 16 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du contrôle continu :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037202847>

Actions des Enseignant.e.s pour la Planète contre correction numérique :

<https://enseignantspourlaplanete.com/opposons-nous-a-la-correction-numerique-des-copies/>

Contact mail : ReformeE3C@gmail.com

Compte Facebook Stop Bac Blanquer – Stop E3C : www.facebook.com/stopbacblanquerstopE3C

Formulaire national des résistances aux E3C : <https://frama.link/formulaire-resistances-e3c>

Carte nationale des résistances aux E3C : <https://frama.link/carte-resistances-e3c>

Formulaire national des répressions : <https://frama.link/formulaire-repressions-e3c>

Carte nationale des répressions : <https://frama.link/carte-repressions-e3c>

Caisse de lutte de la Coordination Nationale de l'Éducation : <http://www.lepotsolidaire.fr/pot/xo7rsjoh>

Facebook Touche Pas Ma Zep : <https://www.facebook.com/touchepasmazep/>

Les équipes de Langues, Histoire-Géographie, Mathématiques, soutenues par les sections syndicales [syndicats]
Les personnels mobilisés, soutenus par les sections syndicales [syndicats]
Les représentants élus au Conseil d'administration
[Établissement] ([Ville], [Département])

À Monsieur / Madame XXX,
Proviseur(e) du lycée [Établissement]

À [Ville], le [date] février 2020.

Objet : Demande de report de la date-limite de correction des épreuves communes de contrôle continu

Monsieur le Proviseur / Madame la Proviseure,

Les épreuves communes de contrôle continu se sont déroulées dans notre établissement les [xx, yy, zz janvier / février]. Depuis cette année et la réforme du Baccalauréat, la numérisation des copies est prévue par défaut pour une correction dématérialisée sur Santorin. Or les conditions de correction dématérialisée sont bien plus compliquées que jusqu'à présent, et nécessitent d'urgence des aménagements.

En effet, la correction des copies se fait soit pendant les vacances sur des ordinateurs non adaptés, soit en parallèle de la charge habituelle d'enseignement, sans compter le temps de concertation désormais nécessaire à élaborer des corrigés et barèmes communs.

De plus, cette dématérialisation pose des problèmes de santé au travail liés à la correction prolongée sur un écran d'ordinateur (maux de tête, fatigue oculaire, troubles musculo-squelettiques...). Il est par exemple recommandé par l'INRS de faire des pauses toutes les 45 minutes lors d'un travail sur écran, ce qui ne permet pas de corriger au même rythme que sur de plus longues durées comme avec des copies papier.

Enfin, en plus de l'instabilité de Santorin et des problèmes techniques propres aux ordinateurs de chacun (qui peuvent rendre la correction très fastidieuse voire techniquement impossible), le temps de travail sur les copies numérisées est démultiplié par les tâches informatiques nécessaires pour annoter les copies avec des appréciations formatives à destination des élèves – contrairement aux copies de Bac jusqu'à présent.

Nous faisons donc le constat que les délais de correction fixés, calqués de fait sur les corrections de copies papier, ne tiennent pas compte de la réalité du travail de correction. Or la correction de copies dématérialisées – avec les impératifs pédagogiques d'une évaluation formative – prend en fait beaucoup plus de temps que prévu. Nous ne pourrions hélas pas terminer nos corrections dans les temps sans devoir sacrifier le reste de notre charge habituelle de travail.

Par ailleurs, vu les très nombreux reports ou rattrapages toujours en cours dans les trois académies d'Île-de-France, le calendrier des réunions académiques d'harmonisation se verra très certainement bouleversé à l'échelle de l'Île-de-France, puisque ces harmonisations doivent tenir compte des notes de tous les lycées de l'académie.

En particulier dans notre établissement, les épreuves ont été reportées aux [xx, yy, zz] février / des épreuves de rattrapage ont été organisées les [xx, yy, zz] février. Par conséquent, il est évident que nous aurons besoin d'un nouveau délai de correction suffisant.

C'est pour toutes les raisons précédentes que nous demandons le report de la date-limite des corrections au lundi 9 mars 2020 au soir, puisque les réunions d'harmonisation ne sont censées commencer que le 10 mars – dans le calendrier actuel, du moins – et ne nécessitent pas d'acheminer les copies.

Nous espérons que vous saurez tenir compte des difficultés induites par la réforme du Baccalauréat, et vous prions de croire en notre profond dévouement au service public d'Éducation.

Les équipes de Langues, Histoire-Géographie, Mathématiques du lycée [Établissement], soutenues par les sections syndicales [syndicats].
Les personnels mobilisés du lycée [Établissement], soutenus par les sections syndicales [syndicats].
Les représentants élus au Conseil d'administration du lycée [Établissement].

Les équipes de Langues, Histoire-Géographie, Mathématiques, soutenues par les sections syndicales [syndicats]
Les personnels mobilisés, soutenus par les sections syndicales [syndicats]
Les représentants élus au Conseil d'administration
[Établissement] ([Ville], [Département])

À Monsieur / Madame XXX,
Proviseur(e) du lycée [Établissement]

À [Ville], le [date] février 2020.

Objet : Demande de non-dématérialisation et de correction sur papier des copies des E3C

Monsieur le Proviseur / Madame la Provisseure,

Les épreuves communes de contrôle continu se sont déroulées dans notre établissement les [xx, yy, zz janvier / février]. Depuis cette année et la réforme du Baccalauréat, la numérisation des copies est prévue par défaut pour une correction dématérialisée sur Santorin.

Cette dématérialisation pose des problèmes évidents de santé au travail liés à la correction prolongée sur un écran d'ordinateur (maux de tête, fatigue oculaire, troubles musculo-squelettiques...). Or en plus de l'instabilité de Santorin et des problèmes techniques propres aux ordinateurs de chacun (qui peuvent rendre la correction très fastidieuse voire techniquement impossible), le temps de travail sur les copies numérisées est démultiplié par les tâches informatiques nécessaires pour annoter les copies avec des appréciations formatives à destination des élèves – contrairement aux copies de Bac jusqu'à présent.

De plus sur le plan pédagogique, la dématérialisation des copies pose deux problèmes : celui de la finesse de correction (par exemple des fautes d'orthographe ou des formules mathématiques), et celui de la fracture numérique, tous nos élèves n'ayant pas accès facilement à des ordinateurs pour consulter leurs copies corrigées.

Enfin, en plus du coût économique de l'équipement en scanners, du travail supplémentaire et inutile de numérisation des copies, et des incertitudes sur la destination des données collectées, le coût pour l'environnement induit par l'archivage des copies par des *data centers* énergivores nous semble aberrant, et entre en contradiction avec les préconisations de l'État en matière écologique.

Pour toutes les raisons exposées ci-dessus, nous demandons par conséquent à pouvoir procéder à la correction de nos copies sur papier même si celles-ci ont déjà été numérisées. Cela constitue en effet un cas de figure prévu par le Ministère, à travers un « *guide à l'attention des proviseurs et de leurs adjoints* » concernant « *l'organisation des épreuves communes de contrôle continu sans dématérialisation de la correction des copies* ».

Nous espérons que vous saurez tenir compte des difficultés induites par la réforme du Baccalauréat, et vous prions de croire en notre profond dévouement au service public d'Éducation.

Les équipes de Langues, Histoire-Géographie, Mathématiques du lycée [Établissement],
soutenues par les sections syndicales [syndicats].
Les personnels mobilisés du lycée [Établissement], soutenus par les sections syndicales
[syndicats].
Les représentants élus au Conseil d'administration du lycée [Établissement].

En copie : [Vos syndicats]